

Présentation de l'association « Sur les Pas des huguenots » effectuée par Gérard Dangles

Rappel historique : Suite à la révocation de l'Edit de Nantes, des persécutions ont entraîné un important exil des protestants de France qui sont partis en Suisse et en Allemagne et le sentier d'aujourd'hui suit, au plus près, le tracé historique des exilés.

Le Sentier initial a été élaboré par les allemands et un jumelage en 2011 a permis d'arriver au tracé final pour une distance totale de 2500 kms dont 700 kms en France. Il chemine du Sud de la France (Drôme et Gard) jusqu'au Nord de la Hesse en Allemagne et traverse la Suisse. Ce sentier a obtenu une homologation au niveau national (GR965) et, en 2013, il a obtenu une labellisation d'itinéraire culturel au niveau européen ; labellisation d'une durée de 3 ans, renouvelée en 2017 et en 2020.

Il existe aujourd'hui un fort engouement du public pour la randonnée pédestre ; ainsi, cet itinéraire, d'un grand intérêt touristique et culturel, est une richesse pour le territoire. De nombreux documents tels que cartes, topos guides, tracés cyclistes ont été élaborés afin d'en faciliter la découverte.

Pour information, un compteur, installé en 2020, a permis d'enregistrer 1800 passages dans le sens Le Percy/Mens.

L'association iséroise s'occupe de la promotion de ce sentier et Gérard Dangles a pris la présidence de l'association nationale en juin 2021. L'association nationale travaille en partenariat avec d'autres associations et auprès des hébergeurs. Ainsi, un projet pour une exposition permanente et itinérante sur la thématique des plantes et les graines exportées par les agriculteurs partis en exil est en cours.

Des itinéraires associés se développent à partir d'autres régions avec l'objectif de rejoindre la Méditerranée à la Baltique pour un kilométrage total de 3200kms.

Pour la vice-présidente en charge du Tourisme, l'itinérance se développant et correspondant à un réel choix des touristes, il lui semble opportun de promouvoir ce sentier qui peut entraîner des retombées économiques importantes pour le territoire.

Sabine Campredon a pu constater que 20% des personnes fréquentant le gîte communal du Percy sont des randonneurs du sentier. Elle souligne également les valeurs humaines autour de ce sentier : compréhension entre les gens, patrimoine commun...

Jérôme Fauconnier souligne le côté porteur du tourisme à thème et s'interroge sur la fréquentation au niveau international.

De nombreux britanniques fréquentent ce chemin et, en règle générale, la fréquentation étrangère augmente régulièrement, indique Gérard Dangles. Pour les personnes souhaitant n'effectuer qu'une partie du parcours, les étapes sont détaillées sur le site avec les possibilités d'hébergement et les moyens de transport existants. Pour conclure, Gérard Dangles invite chacun à visionner un film relatif à ce sentier en se connectant à « surlespasdeshuguenots.eu » ou « surlespasdeshuguenots-isere.fr ».

Le Président remercie Gérard Dangles pour cette présentation.

Caroline Fiorucci est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil du 13 septembre 2021

Claude Didier s'interroge de ne pas retrouver à l'ordre du jour la délibération relative à l'aménagement de la RD 1075 dont le vote a été reporté lors du dernier conseil communautaire.

Le président explique que M. le Préfet a acté l'absence de délibération de la CCT dans les délais prévus pour l'évaluation environnementale. L'enquête publique permettra de s'exprimer sur ce dossier.

☞ **Abstention : 1**

A la demande d'un délégué communautaire, il est proposé de modifier l'ordre du vote des délibérations car la DM n°4 du budget principal 2021 porte sur l'attribution d'une subvention à l'association Pep's Trièves et sur la convention de partenariat entre la CCT et la Chambre d'agriculture. Il semble donc plus cohérent de discuter d'abord de ces deux points. Le Président donne son accord à ce changement.

1- Subventions aux associations 2021 – Attribution d'une subvention complémentaire à l'association PEP'S Trièves

Dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature du Trièves à l'expérimentation nationale « Territoire zéro chômeur de Longue Durée » (TZCLD), l'association PEP's Trièves doit réaliser plusieurs études de faisabilité cet automne qui détermineront la sélection des différentes activités que la future Entreprise à But d'Emploi (EBE) pourra mettre en place à sa création. La réalisation de ces missions sera confiée à des personnes actuellement au chômage qui seront rémunérées dans le cadre de CDD de courte durée. L'encadrement et le conseil méthodologique seront réalisés conjointement par l'équipe salariée de Pep's Trièves et par une experte de la création d'activité du réseau « Alterincub, (un incubateur en projets d'innovation sociale).

Dans cette optique, l'association PEP's Trièves sollicite auprès de la Communauté de communes une subvention de 6 000 €.

Le conseil communautaire est invité à approuver l'attribution de cette subvention à l'association PEP'S Trièves.

Gilles Barbe demande aux communes de voter au sein de leur conseils municipaux une motion de soutien afin de montrer leur engagement pour ce dispositif et les en remercie par avance. Ces motions sont nécessaires et précieuses.

Pour Jérôme Fauconnier, la démarche est complexe mais elle permet de motiver les chômeurs de longue durée du territoire.

Vote : Subventions aux associations 2021 – Attribution d'une subvention complémentaire à l'association PEP'S Trièves

☞ **Adopté à l'unanimité**

2- Convention de partenariat 2021-2022 entre la CCT et la Chambre d'Agriculture de l'Isère

La présente Convention résulte d'une volonté commune de la Communauté de communes du Trièves (CCT) et de la Chambre d'Agriculture de l'Isère (CA38) de travailler en partenariat, en particulier pour :

- Assurer le maintien et le développement de l'agriculture et de ses filières sur le territoire ;
- Renforcer le lien entre acteurs agricoles, élus, acteurs du tourisme, de l'aménagement du territoire, de l'environnement et autres acteurs économiques du territoire, pour un territoire économiquement dynamique ;
- Développer de nouveaux projets agri-économiques, dont l'accompagnement à l'émergence d'une filière locale de production de Ravioles du Trièves.

Dans le cadre de ce partenariat, la Chambre d'Agriculture réalisera, un travail d'animation territoriale avec les élus, agriculteurs pour aider à l'élaboration d'une stratégie agricole triévoise. Elle réalisera des permanences à raison de 2 jours par mois et des rencontres avec des porteurs de projets agricoles et accompagnera l'émergence de projets collectifs. Elle réalisera également une première phase d'accompagnement à l'émergence d'une filière de production des ravioles du Trièves.

La présente convention prend effet au 1er septembre 2021 pour une durée de 16 mois. Un point d'étape sera réalisé en mars 2022 pour faire le bilan de la première phase de l'accompagnement et préciser, via un avenant, les thématiques et projets qui seront à approfondir lors de la seconde étape de l'accompagnement.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
2021		2021	
Animation territoriale	5 000 €	Autofinancement CCT (BP 2021)	5 960 €
Projet Ravioles du Trièves	2 960 €	Autofinancement complémentaire (cf. DM n°4)	3 000 €
Fichier partagé des porteurs de projets	1 000 €		
Total 2021	8 960 €	Total 2021	8 960 €
2022 (prévisionnel)		2022 (prévisionnel)	
Animation territoriale	5 000 €	Leader	8 960 €
Projet Ravioles du Trièves	8 000 €	Autofinancement CCT	5 040 €
Fichier partagé des porteurs de projets	1 000 €		
Total 2022	14 000 €	Total 2022	14 000 €
Total général	22 960 €	Total général	22 960 €

Christian Fierry Fraillon s'interroge sur la possibilité d'utiliser le nom « Ravioles du Trièves » qui a déjà été utilisé auparavant.

Fanny Lacroix explique qu'un concours de recettes du Trièves a été organisé par le service Tourisme de la CCT et il en est ressorti que la spécialité du Trièves est la raviole. Cuisiner la raviole du Trièves fait écho avec le savoir-faire des habitants de nos villages. La marque a été déposée par un privé mais il s'agit là de faire une demande d'IPG dont l'intérêt est d'interdire l'utilisation de ces termes hors du territoire Trièves et de permettre de faire en sorte que cette raviole ne puisse être fabriquée que sur le Trièves.

Philippe Vial indique qu'un forum aura lieu en novembre prochain et les communes seront invitées à y participer. Il rappelle que le service Agriculture accompagne les porteurs de projets et travaille en partenariat avec SITADEL.

Vote : Convention de partenariat 2021-2022 entre la CCT et la Chambre d'Agriculture de l'Isère

☞ **Adopté à l'unanimité**

3- Budget principal 2021 – Décision modificative n°4

Par délibération n° 2021-123 en date du 13 septembre 2021, le conseil communautaire a approuvé la répartition de l'excédent de clôture du budget annexe du CDDRA e Grenoble Alpes Métropole.

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter une partie de cet excédent aux actions précisées ci-dessous.

	Dépenses	Recettes
6574 – Subvention aux associations- TZCLD	+ 6 000 €	
6574 – Subvention aux associations- Appel à projet Economie 2021	+ 4 000 €	
6226- Honoraires (Chambre d'agriculture)	+ 3 000 €	
6531- Indemnités élus	+ 2 000 €	
022- Dépenses imprévues	- 2 000 €	
7551- Excédent budgets annexes à caractère administratif		+ 13 000 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	+ 13 000 €	+ 13 000 €

Vote : Budget principal 2021 – Décision modificative n°4

☞ **Adopté à l'unanimité**

2- Remboursement de frais d'hébergement

Le conseil est invité à accorder le remboursement des frais d'hébergement de M. Christian Roux, vice-président en charge de la transition écologique et des mobilités, engagés à l'occasion des rencontres nationales TEPOS 2021 (Territoires à énergie positive), qui ont eu lieu à Millau, du 29/09/21 au 01/10/21.

Il est précisé que ces frais d'hébergement seront remboursés à l'intéressé sur la base des frais réels engagés soit 178,80 €.

Vote : Remboursement de frais d'hébergement

☞ **Adopté à l'unanimité**

3- Constitution d'un groupement de commandes pour le renouvellement des contrats d'assurance de la CCT et de l'EHPAD Age d'Or

Dans le cadre du renouvellement des contrats d'assurances de l'EHPAD l'Age d'Or et de la Communauté de communes du Trièves, il est proposé au Conseil communautaire :

- De passer une convention de groupement de commandes entre l'EHPAD l'Age d'Or et de la Communauté de communes du Trièves afin de faire réaliser ces prestations.
- Et de désigner la Président de la Communauté de communes du Trièves comme coordinateur du groupement.

Vote : Constitution d'un groupement de commandes pour le renouvellement des contrats d'assurance de la CCT et de l'EHPAD Age d'Or

☞ **Adopté à l'unanimité**

4- Modification du tableau des effectifs

Suite à l'avis favorable du Comité Technique du 12 octobre 2021, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Suppressions de poste		Date d'effet / motif	Créations de poste	
N° de poste	Grade / quotité / service		N° de poste	Grade / quotité / service
2020-79	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe à 35 heures hebdomadaires	A effet du 1 ^{er} novembre 2021 Réorganisation de service faute de candidatures	2021-79	Adjoint administratif à 35 heures hebdomadaires
2018-92	Adjoint administratif à 35 heures hebdomadaires		2021-92	Rédacteur à 35h00 hebdomadaires
2016-71	Adjoint d'animation à 35 heures hebdomadaires	Suite à mobilités et recrutements rétablissement du grade cible des postes	2021-71	Animateur à 35h00 hebdomadaires

		A effet du 1 ^{er} novembre 2021 Création de poste provisoire pour agent en reclassement	2021-156	Adjoint d'animation à 35 heures hebdomadaires
--	--	---	----------	---

Vote : Modification du tableau des effectifs

☞ **Adopté à l'unanimité**

5- Convention de régularisation de mise à disposition d'un agent entre la Communauté de Communes et le CIAS du Trièves

Une auxiliaire de soins principal 2^{ème} classe à l'EHPAD l'Age d'Or, en situation d'inaptitude à son poste de travail et en attente de reclassement, a été mise à disposition de la Communauté de Communes du Trièves du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 pour occuper des missions administratives en renfort ou remplacement dans différents services. Elle a suivi une formation de reconversion aux métiers administratifs du 10 octobre 2019 au 27 février 2020 organisée par le CDG de l'Isère et l'AFPA, puis a été affectée à compter du 1^{er} mars 2020 à 80% sur poste d'adjoint administratif en renfort au service ressources humaines, puis a été affectée du 28 septembre au 31 décembre 2020 de manière provisoire (remplacement) sur poste d'adjoint administratif chargé d'accueil à la Maison des Habitants le Granjou.

Il est proposé que la Communauté de Communes rembourse l'intégralité du salaire chargé de l'agent concerné à l'EHPAD l'Age d'Or, soit un montant de 29 200€

Vote : Convention de régularisation de mise à disposition d'un agent entre la Communauté de Communes et le CIAS du Trièves

☞ **Adopté à l'unanimité**

6- Attribution marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Mens

Dans le cadre du projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Mens, un marché à procédure adaptée par avis d'appel à concurrence en date du 1^{er} juin 2021 a été lancé en vue de désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge du projet et conclure le marché de maîtrise d'œuvre.

Au terme de l'analyse des offres, il est proposé de retenir le groupement dont le mandataire est CHABAL ARCHITECTES- 8, rue Charles Testoud 38 000 Grenoble pour un montant prévisionnel d'honoraires de 105 579,00 € H.T (taux de rémunération provisoire : 11,984 %)

Vote : Attribution marché de maitrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Mens

☞ **Adopté à l'unanimité**

7- Halte-garderie itinérante « La p'tite récré » - convention d'occupation de locaux provisoires entre la CCT, la commune d'Avignonet et l'association « SOS Récré »

Par délibération n°2021/98 du 7 juin 2021, le conseil communautaire a approuvé l'installation de bâtiments modulaires sur la commune d'Avignonet pour la poursuite du service de garderie itinérante « La p'tite récré » géré par l'association « SOS Récré ».

Les travaux sont achevés et l'activité a débuté. Il convient de préciser par convention entre la CCT, la commune d'Avignonet et l'association les conditions d'occupation de ces locaux.

Le conseil communautaire est invité à approuver ladite convention.

Vote : Halte-garderie itinérante « La p'tite récré » - convention d'occupation de locaux provisoires entre la CCT, la commune d'Avignonet et l'association « SOS Récré »

☞ **Adopté à l'unanimité**

8- Demande de subvention 2021 auprès du Département de l'Isère pour l'opération « Accompagnement Parcours Renforcé vers l'Emploi »

Dans le cadre du travail partenarial avec le Département de l'Isère, la Communauté de Communes effectue chaque année une demande de subvention auprès du Département permettant de mettre en œuvre une opération intitulée « **Accompagnement renforcé vers l'emploi** » auprès des allocataires du RSA.

Comme chaque année, la présente demande de subvention fera l'objet d'une convention afin de définir les obligations de chacun des cocontractants, de définir le contenu de l'opération et ses modalités de mise en œuvre.

Pour l'année 2021, il est proposé de solliciter Département de l'Isère à hauteur de 25 650 € selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses en euros		Recettes en euros		
Coût total du poste (salaire chargé)	25 650€	DEPARTEMENT	25 650€	100%
Total	25 650€	Total	25 650€	100%

Vote : Demande de subvention 2021 auprès du Département de l'Isère pour l'opération « Accompagnement Parcours Renforcé vers l'Emploi »

☞ **Adopté à l'unanimité**

11- Modification de la convention triennale avec l'AGEDEN 2021-2023

Le 5 juillet dernier, le conseil communautaire a approuvé la convention triennale d'objectifs 2021-2023 établie entre la Communauté de communes du Trièves et l'AGEDEN.

Il est proposé d'apporter deux modifications ayant des incidences financières au programme d'actions inscrit dans la convention mais **sans incidences financières sur le budget « transitions écologiques » 2021** de la CCT :

- Augmentation, pour la fin de l'année 2021, du nombre d'accompagnements réalisables par l'AGEDEN auprès des communes trièvoises porteuses de projets de performance énergétique et/ou d'énergies renouvelables. En effet, depuis le début de l'année 2021, les projets des communes trièvoises sont nombreux et la dizaine d'accompagnements initialement prévue ne suffit pas. Il est ainsi proposé d'augmenter le montant alloué par la Communauté de communes à cette action, afin de contribuer au financement de 8 accompagnements supplémentaires d'ici à la fin de l'année 2021. Le coût global de ces accompagnements supplémentaires représenterait 7 480 €, avec une prise en charge à 40% par la Communauté de communes, soit 2 992 €.
- La deuxième modification vise à permettre la participation des élus et techniciens municipaux et communautaires du Trièves à un webinaire d'information sur les obligations réglementaires issues du décret dit « Décret tertiaire ». Ce décret impose des obligations de suivi et de réduction des consommations d'énergie pour les exploitants et propriétaires de bâtiments à usage tertiaire. Il est ainsi proposé d'inscrire dans le programme d'actions, pour 2021, la participation de notre territoire à ce webinaire et la contribution financière de l'EPCI qui y est associée. Cette dernière étant de 570€.

Vote : Modification de la convention triennale avec l'AGEDEN 2021-2023

☞ **Adopté à l'unanimité**

12- Chaufferie bois Mens – Approbation du règlement de service et du modèle type « police d'abonnement »

Par délibération en date du 1^{er} février 2021, le conseil communautaire a opté pour une gestion en régie dotée de la seule autonomie financière du réseau de chaleur de Mens à compter du 3 novembre 2021. Dans ce cadre, il est proposé au conseil communautaire d'approuver :

- ✓ **Le règlement de service**
- ✓ **Le modèle type « police d'abonnement »**

Le Président remercie Bernard Combe pour son travail dans ce dossier complexe, à la fois pour l'élaboration des tarifs et pour les discussions avec les services fiscaux.

Vote : Chaufferie bois Mens – Approbation du règlement de service et du modèle type « police d'abonnement »

☞ **Adopté à l'unanimité**

13- Chaufferie bois Mens – tarifs de vente d'énergie

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter les tarifs de vente d'énergie du réseau de chaleur de Mens constitués :

- D'une prime variable R1 relative à la consommation d'énergie
- D'une prime fixe- Abonnement R2 comprenant les charges fixes de gestion du réseau

Les tarifs ci-dessous, applicables au 03/11/2021, garantissent l'équilibre du budget annexe « Chaufferie bois de Mens », y compris une provision pour gros travaux de renouvellement :

- R1 : 55 € HT/mwh
- R2 : 39,80 € HT/kWh

Ces tarifs seront révisables annuellement sur la base de la formule applicable au marché d'exploitation et de fourniture de combustible.

Vote : Chaufferie bois de Mens – tarifs de vente d'énergie

☞ **Adopté à l'unanimité**

14- Assujettissement du budget « Chaufferie bois de Mens – M4 » à la TVA

Par délibération n°2021/08 du 1er février 2021, la CCT a décidé d'un nouveau mode de gestion de la chaufferie bois et du réseau de chaleur de Mens. Le service sera à compter du 3 novembre 2021 géré en régie dotée d'une autonomie financière.

Ce mode de gestion entrant dans le champ de la concurrence et la norme comptable du budget annexe étant la M41 relevant d'un SPIC (service public industriel et commercial), il convient de l'assujettir à la TVA.

Ainsi, il est proposé l'assujettissement à la TVA de la chaufferie bois et du réseau de chaleur de Mens à compter du 3 novembre 2021. Les déclarations de TVA seront effectuées trimestriellement. Le budget chaufferie bois sera voté HT à partir du 1er janvier 2022.

Vote : Assujettissement du budget « Chaufferie bois de Mens – M4 » à la TVA

☞ Adopté à l'unanimité

16- « Pour une écoute et un accompagnement social du deuil » - Demande de subvention auprès du Département de l'Isère dans le cadre de la Conférence Territoriale de Solidarité

Le territoire du Trièves a été, depuis ses trois dernières années, marqué par un nombre de décès brutaux (accidents, suicides), créant tragédies pour les familles, mais également sidération pour l'ensemble de la communauté. Nombreux habitants, se sont vus déstabilisés dans leurs perceptions et leurs certitudes, exprimant le besoin de partager ce drame, dans sa dimension collective.

Mixages, dans ses missions d'espace de vie sociale se doit d'être en écoute sociale du territoire. Un groupe de travail pluridisciplinaire, ainsi que d'habitants s'est constitué, afin de vérifier collectivement la pertinence de traiter cette thématique.

Plusieurs axes sont actuellement en construction, dont la proposition d'une soirée conférence autour du thème « La mort, un événement social ».

D'autre part, le Réseau jeunes Trièves a lui aussi considéré l'importance d'échanger autour de cette thématique, afin d'accompagner au mieux les jeunes et les familles.

Une proposition de formation avec deux psychologues du territoire est proposée aux participants du Réseau jeunes Trièves.

Plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Honoraires intervenant	995 €	DEPARTEMENT- CTS	830 €
		CCT	125 €
Total	995 €	Total	995 €

Vote : « Pour une écoute et un accompagnement social du deuil » - Demande de subvention auprès du Département de l'Isère dans le cadre de la Conférence Territoriale de Solidarité

☞ Adopté à l'unanimité

17- Contrat Territoire Lecture publique – Approbation d'une version modifiée par rapport à la version adoptée le 5 juillet 2021

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver une version modifiée du contrat territoire lecture, adopté le 5 juillet 2021.

Les principes de la délibération restent inchangés : améliorer le service rendu aux lecteurs du territoire, notamment par l'extension d'horaires d'ouverture, et l'accueil de nouveaux publics, comme précisé dans la délibération suivante, à coût net identique et même minoré, permis par l'aide pluriannuelle de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Dans ce cadre, il est proposé de réorienter vers une demande de coordination à temps complet pour le réseau de lecture publique (cat A) pour assurer la structuration et le renforcement du réseau. De plus, l'Etat financera via le CTL le transport scolaire des enfants qui participeront au programme d'accueil scolaire en bibliothèque (à hauteur de 50% dans la limite de 5000€ annuels sur la durée du CTL).

Vote : Contrat Territoire Lecture publique – Approbation d'une version modifiée par rapport à la version adoptée le 5 juillet 2021

☞ Adopté à l'unanimité

18- Extension des horaires d'ouverture dans les 3 médiathèques du réseau de lecture publique à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 6 ans

En application du Contrat Territorial Lecture voté le 5 juillet, modifié par la délibération précédente, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le projet d'extension d'horaires qui permettra une amélioration du service rendu, un développement des actions culturelles et de l'offre de partenariats dans les trois médiathèques de Mens, Monestier de Clermont et le Percy. Les trois médiathèques seront désormais ouvertes 17 heures par semaine de la façon suivante :

- **Mens**
Lundi et Jeudi 16h-19h
Mercredi 9h-12h30 et 14h-18h
Samedi 9h-12h30
- **Monestier de Clermont**
Mardi et Vendredi 16h-19h
Mercredi 9h-12h30 et 14h-18h
Samedi 9h-12h30
- **Le Percy**
Mardi et Jeudi 16h-19h
Mercredi 9h-12h30 et 14h-18h
Samedi 9h-12h30

L'extension des horaires sera rendue possible par le recrutement d'un catégorie C à mi-temps et du redéploiement de temps de travail de l'équipe de lecture publique et des aménagements qui mèneront à effectuer des tâches de travail internes en même temps que de l'accueil tout public.

Ainsi, il est demandé d'autoriser le Président à solliciter une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du concours particulier la dotation globale de décentralisation pour le financement de l'extension des horaires pour le réseau de lecture publique selon le plan de financement suivant :

Autofinancement CCT	5 600 €
Etat	12 900 €
TOTAL	18 500 €

Vote : Extension des horaires d'ouverture dans les 3 médiathèques du réseau de lecture publique à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans

☞ **Adopté à l'unanimité**

19- Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Eau potable 2020 (RPQS)

Le Vice-président présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Eau Potable 2020.

- Questions diverses

☐ **Informations diverses :**

Containers OM : Christophe Drure informe que des déchets d'animaux sont régulièrement déposés par des chasseurs dans des containers et fait part de l'indignation des agents.

Il trouve cela inadmissible et invite chaque commune à agir dans le cadre de la police du maire. Un courrier de la fédération de chasse va prochainement être envoyé à tous les chasseurs pour les sensibiliser sur cette question et rappeler la réglementation dans ce domaine. Ce sujet sera débattu lors de la commission OM du 19 octobre prochain et chaque maire va être informé.

Agriculture : Les vins du Trièves, IPG Isère, ont obtenu 3 médailles : 2 médailles d'or et 1 d'argent au salon des vins de l'Isère qui s'est tenu ce week-end. Il convient de saluer également la médaille du Fermier d'Or remportée par un agriculteur triévois pour sa caillette lors d'un concours organisé à Clermont Ferrand.

Fin de vie volontaire : Anne-Marie Fitoussi souhaite échanger sur la question relative à une fin de vie volontaire suite à un suicide dans sa commune qui a bouleversé les habitants. Elle fait référence à une association qui milite pour le libre choix du moment de la mort dans une démarche de fin de vie volontaire et maîtrisée. Elle s'interroge sur la meilleure manière d'intervenir face à ce sujet.

Aujourd'hui, le débat sur la fin de vie choisie est encore tabou en France. Il conviendrait que notre société s'empare de ce sujet. Selon Pierre Suzzarini, qui connaît bien le problème, ce choix appartient à chacun et il convient de ne pas entrer dans la culpabilité d'où l'intérêt d'un débat sociétal.

Situation COVID dans le Trièves : L'Isère est relativement préservée avec un taux d'incidence de 20 pour 100 000 et très peu d'hospitalisations. 84% des isérois sont vaccinés. Le Président informe que chacun peut se rendre chez son médecin traitant pour le rappel de la 3^{ème} dose.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.